

Jeudi 29 novembre, le président du Conseil départemental de la Sarthe, Dominique Le Mèner ainsi que plusieurs conseillers, parmi lesquels Béatrice Pavy et Régis Vallienne, élus du canton de Château-du-Loir, ont participé à une réunion publique à la salle des fêtes de La Chartre. L'objectif était de présenter un bilan à mi-parcours du mandat en mettant en lumière ce qui a déjà été fait, ce qui est en cours de réalisation, enfin d'échanger avec les élus et les habitants présents.

Interviewé par Pascal Brulon de LMTV, le président Le Mèner a d'abord rappelé qu'au moment des élections, nul ne savait si les départements allaient continuer à exister ni quelles seraient leurs compétences. Si, finalement, l'existence de ceux-ci n'a pas été remise en cause, par contre le nombre des cantons qui les composent a été fortement diminué, chacun étant désormais représenté par un binôme, homme-femme ce qui n'empêche pas les territoires ruraux d'être éloignés des centres de décision. Les conseils départementaux ont perdu la compétence générale : concrètement, ils ne gèrent plus les transports et l'économie ; par contre, ils ont gardé le tourisme et la solidarité.

Le département de la Sarthe compte 2 400 agents relevant de 108 métiers différents. Il consacre 60% de son budget à la solidarité.

Le président a ensuite souligné que la présence du numérique était vitale pour le territoire ; c'est dès 2005 que le syndicat mixte d'aménagement numérique de la Sarthe (département et communautés de communes) a vu le jour. La totalité du département sera couverte par la fibre en 2022 ; 2 000 entreprises et la totalité des collèges ont déjà été raccordés, sur la période 2015-2017. Les usages du numérique sont en progression constante ; celui-ci permettra, par exemple, le déploiement de la télémédecine ou encore la dématérialisation des marchés publics. Une école du numérique a ouvert ses portes à Ruillé.

Le territoire dispose aussi de nombreux atouts touristiques qui seront mis en valeur par l'essor des voies vertes et celui du tourisme fluvial dans les prochaines années.

Régis Vallienne, en sa qualité de président de la commission « Réussite éducative et citoyenneté » a fait le point sur la rénovation des collèges ; la reconstruction de huit collèges touche à sa fin tandis que les 57 établissements du département font l'objet de travaux permanents d'entretien, de modernisation, de sécurisation... Des « Chèques collèges » ont

été distribués aux élèves des classes de 3<sup>ème</sup>, du privé comme du public. Cette aide, malheureusement sous-utilisée par ses bénéficiaires, permet à ceux-ci d'acheter des livres, de payer leur licence sportive, etc.

André Guicheteau, adjoint au maire de Lhomme, s'est inquiété de l'impact de la baisse démographique sur le maillage des collèges. Régis Vallienne l'a rassuré en lui répondant que cette baisse n'était pas aussi importante qu'on pouvait le craindre mais qu'il fallait surveiller attentivement le maintien des effectifs dans les zones rurales ; une des solutions possibles serait de maintenir en activité des établissements plus petits (de l'ordre d'une centaine d'élèves) et donc plus accueillants en milieu rural.

Béatrice Pavy, première vice-présidente du Conseil départemental, a rappelé que le canton compte actuellement 25 000 habitants dont une partie importante de seniors. Le développement de la « silver économie » devrait générer des emplois. Le canton est l'un de ceux qui disposent du plus grand nombre d'EHPAD. 6 000 personnes bénéficient de l'APA à domicile dans la Sarthe et il existe 350 places d'aidants et d'accueillants familiaux. Les personnes âgées demeurent plus longtemps chez elles dans de bonnes conditions et l'âge moyen d'entrée en maison de retraite est de 87ans et demi.

Le département aide à la création de maisons de santé pluridisciplinaires ; celle de Montval réunit 22 professionnels. Dans le canton, la fibre est déployée partout. Si le projet de changement des huisseries au collège de La Chartre permettra de réduire les frais de chauffage les Moulins de Paillard et l'Ecole de musique sont appelés à constituer des atouts essentiels de la vie culturelle.

Xavier Campion



Merci de partager cet article ☐